

**Commune de Sochaux (25600)**  
**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**  
**Décision n° 000032/2013**

**Objet :**

<b>REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE LA COMMUNE DE SOCHAUX          VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)</b>
--

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T);  
 Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2008 visée en Sous-Préfecture le 21 mai 2008, modifiée par la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2010 visée en Sous-Préfecture le 21 décembre 2010,  
 Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 Novembre 2008 visée en Sous-Préfecture le 17 Décembre 2008 relative à la révision du POS en PLU,  
 Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 Juin 2013 visée en Sous-Préfecture le 5 Juillet 2013 relative à la relance de la révision du POS en PLU prescrite le 28 Novembre 2008,

Il a été décidé ce qui suit :

Il a été décidé de prescrire la relance de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec une date de remise des offres le 30 Septembre 2013 à 24h00.

Cette mission comprend l'animation de la démarche du dossier de PLU, la mise en œuvre de la procédure jusqu'à l'élaboration du PLU et l'accompagnement de la Commune de Sochaux dans sa conduite de la concertation publique.

Neuf plis ont été reçus (URBICAND, SABRINA PHILIPPS, VIDAL CONSULTANTS, ATELIER DU TRIANGLE, ESPACES ET TERRITOIRES, OTE INGENIERIE, CITADIA CONSEIL, CABINET HUBERT, CABINET RUEZ) et analysés d'après les critères suivants :

- compréhension des contextes, enjeux et questions posées : 30 %
- pertinence de la méthode proposée en particulier pour tenir les délais imposés : 30 %
- pertinence de la composition de l'équipe : 20 %
- prix de l'offre en relation avec le travail : 20 %

L'ouverture des plis s'est faite en réunion travaux en date du Mardi 8 Octobre 2013 à 09h00.

Après analyse des offres, l'entreprise URBICAND obtient la note de 88 / 100 ; l'entreprise SABRINA PHILIPPS obtient la note de 74 / 100, l'entreprise VIDAL CONSULTATS obtient la note de 87 / 100, l'entreprise ATELIER DU TRIANGLE obtient la note de 32 / 100, l'entreprise ESPACE ET TERRITOIRES obtient la note de 47 / 100, l'entreprise OTE INGENIERIE obtient la note de 51 / 100, l'entreprise CITADIA CONSEILS obtient la note de 72 / 100, le CABINET HUBERT obtient la note de 73 / 100 et le cabinet RUEZ obtient la note de 18 / 100.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le marché est attribué à la société URBICAND, 71 rue Chabot Charny - 21000 DIJON, pour un montant de 39 200 Euros HT.

Le délai d'exécution de la prestation est de 71 jours à compter de la date de notification du marché.

La présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Sochaux, le 06 décembre 2013  
 En quatre exemplaires.

Le Maire,  
 Vice-Président de Pays de  
 Montbéliard Agglomération



*[Signature]*  
 AIDOU MATOCQ-GRABOT

Transmise en S/Préfecture le :

Notifiée le :

Affichée le :

09 DEC. 2013

09 DEC. 2013